
Jour de séance 4

le vendredi 26 octobre 2018

9 h

Prière.

Le président de la Chambre présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Andrea Amaya, de Calgary, en Alberta ; María Córdova, de Guayaquil, province du Guayas, en Équateur ; Brittany Fracker, de Moncton ; Curtis Kelly, de Quispamsis ; Jane Landry, de Fredericton ; Fabiana Rosado, de Guayaquil, province du Guayas, en Équateur ; Alexis Sacobie, de la Première nation de Kingsclear ; Dorcas Tshimenga, de Fredericton ; William Bliss White, de Fredericton.

Les pages suivants reprennent du service : Sarah Albert-Bélanger, de Saint-François de Madawaska ; Erik Arseneault, de Mundleville ; Corben Parker, de Fredericton ; Julie Roberge, d'Ottawa, en Ontario ; Alex Robichaud, de Laval, au Québec ; Jarrod Ryan, de Fredericton ; Natasha Williamson, de Coningsby, en Angleterre.

M. Holder accueille à la Chambre Dale Graham, ancien député progressiste-conservateur provincial de Carleton-Nord, de 1993 à 1995, et de Carleton, de 1995 à 2014, et ancien président de l'Assemblée législative. L'hon. M. Harvey se joint à M. Holder à cet égard.

Il est unanimement convenu de prolonger de deux minutes la période des déclarations de députés pour permettre à chaque parti de présenter trois déclarations chacun.

Sur la motion de l'hon. M^{me} Harris, appuyée par M. Arseneault, il est résolu que Chuck Chiasson, député de la circonscription électorale de Victoria-La-Vallée, et Monique LeBlanc, députée de la circonscription électorale de Moncton-Est, soient nommés à la vice-présidence de l'Assemblée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Harris, appuyée par M. D'Amours, propose ce qui suit :

que, pour ce qui est des déclarations de députés, par dérogation aux paragraphes 40.1(2) et 40.1(3) du Règlement et pour la durée de la 59^e législature, la parole soit donnée aux députés à commencer par l'opposition officielle, suivie des autres partis reconnus, selon leur représentation à la Chambre, et ensuite du parti ministériel, les interventions suivant le même ordre jusqu'à ce que chaque parti reconnu ait présenté trois déclarations chacun. (Motion 8.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Harris, appuyée par M. LeBlanc, propose ce qui suit :

que, en application de l'article 37 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, l'Assemblée législative délègue à son comité d'administration les pouvoirs que lui confère la loi concernant aussi bien les montants, les indemnités, les allocations et les traitements que les modifications de l'annexe A. (Motion 9.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Flemming donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 1^{er} novembre 2018, appuyé par M. Northrup, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick a les plus longs temps d'attente du Canada pour obtenir des soins de santé ;

attendu que nous avons à l'heure actuelle un système désuet de numéros de facturation en raison duquel 50 000 personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas de médecin de famille ;

attendu que, afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé, nous reconnaissons la nécessité d'adopter une approche proactive qui accorde une place aux médecins de famille, aux spécialistes, aux pharmaciens, aux membres du personnel infirmier praticien et aux travailleurs paramédicaux ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à agir immédiatement afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé et d'accroître le nombre de spécialistes et de membres du personnel infirmier praticien dans notre système de soins de santé,

que l'Assemblée exhorte le gouvernement à abandonner graduellement le concept des numéros de facturation tel qu'il existe aujourd'hui et à supprimer les restrictions quant au nombre de médecins pouvant exercer leur profession dans notre province

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à élaborer des normes pour permettre aux pharmaciens de prescrire certains médicaments et à augmenter leur pouvoir de renouveler des ordonnances.

M. Wetmore donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 1^{er} novembre 2018, appuyé par M. Holland, il proposera ce qui suit :

attendu que nous sommes conscients de l'importance de l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick et de la responsabilité qu'a le

gouvernement d'assurer la gestion efficace des terrains boisés privés et des terres de la Couronne ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner, à valider et à mettre en oeuvre, s'il est jugé nécessaire de le faire, les recommandations formulées dans le volume II du rapport de la vérificatrice générale de 2015 afin d'assurer, en partenariat avec toutes les parties prenantes, l'équité et l'optimisation relativement à nos terres de la Couronne pour que des pratiques exemplaires soient suivies

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à travailler avec nos homologues fédéraux et les parties prenantes concernées afin d'appuyer les propriétaires de terrains boisés privés et l'industrie en ce qui concerne l'actuel différend avec les États-Unis au sujet des tarifs imposés sur le bois d'oeuvre résineux.

M^{me} Anderson-Mason donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 1^{er} novembre 2018, appuyée par M^{me} M. Wilson, elle proposera ce qui suit :

attendu que, au cours des quatre dernières années, la décision de réduire le nombre de jours de séance a entraîné un changement considérable en ce qui a trait au nombre de séances de l'Assemblée législative tenues en soirée ;

attendu que tous les parlementaires, peu importe leur sexe ou la collectivité dont ils font partie, méritent de pouvoir participer aux débats parlementaires pendant des heures normales de travail, lorsque les circonstances s'y prêtent, ce qui leur permet de prendre part à des activités communautaires et de passer plus de temps en famille ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à fixer, pour l'Assemblée législative, des heures de travail prévisibles et favorables aux parlementaires ayant une famille et à ceux qui vivent en milieu rural

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à agir dans un esprit de collaboration avec tous les partis et à prévoir un nombre adéquat de jours de séance pour mener efficacement les travaux du gouvernement.

L'hon. M^{me} Harris, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 10.